

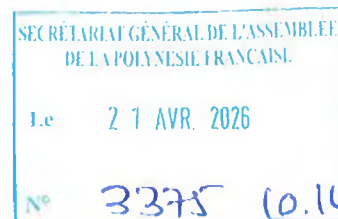


Groupe TAVINI HUIRAATIRA

Assemblée de la Polynésie



Question ORALE



Mme Teremuura KOHUMOETINI RURUA
Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N°07/2026/GTH/KRT
Taraho'i, le 20/04/2026

A Monsieur le Ministre des Grands travaux, de l'Équipement, en charge des Transports terrestres et maritimes et de la décentralisation.

Objet : Projet de creusement de la passe de Pape'ete.

Monsieur le Ministre,

Le projet de creusement de la passe de Pape'ete, porté par le Port autonome, vise à répondre à un impératif économique : adapter nos infrastructures portuaires à l'évolution du transport maritime international et garantir la continuité de l'approvisionnement de notre Fenua.

Ce projet structurant se situe toutefois au cœur d'un écosystème marin riche, identifié notamment comme un corridor écologique majeur pour de nombreuses espèces protégées, dont les requins et les raies, ainsi que les coraux, dont l'espèce réglementée aito mīti ou corail noir.

Or, l'étude d'impact environnemental, censée éclairer la décision publique, fait aujourd'hui l'objet de critiques fortes et argumentées de la part d'un collectif d'associations de protection de l'environnement, parmi lesquelles la Fédération Te Ora Naho.

Ces organisations pointent :

- un état initial jugé incomplet ;
- une sous-estimation des impacts écologiques ;
- et une prise en compte insuffisante des continuités écologiques à l'échelle de la zone.

Sans s'opposer frontalement au projet, elles formulent pourtant des recommandations précises et responsables :

- renforcer les connaissances scientifiques ;
- garantir un suivi environnemental indépendant et de long terme ;
- mettre en place des mesures strictes en phase chantier (arrêt en cas de présence d'espèces sensibles, dispositifs anti-impacts) ;
- et surtout engager de véritables actions de restauration des écosystèmes, à la hauteur des dégradations envisagées.

Dans ce contexte, l'annonce faite récemment par le Port autonome d'un appel d'offres d'un montant global de 60 millions de francs CFP pour *définir les mesures compensatoires à mettre en œuvre*, ainsi que la volonté d'associer la Fédération Te Ora Naho à la définition des mesures de surveillance et de suivi des fonds marins peut apparaître comme un premier signal.

Mais une question fondamentale demeure : peut-on compenser correctement ce que l'on n'a pas pleinement évalué ?

Car compenser ne doit pas devenir un alibi.

Compenser, c'est réparer.

Et réparer exige d'abord de comprendre.

Ma question est donc la suivante :

Monsieur le Ministre,

pouvez-vous nous garantir que les mesures compensatoires prévues dans le cadre du projet de creusement de la passe de Pape'ete seront dimensionnées à la hauteur réelle des impacts du chantier et non simplement calibrées par une enveloppe budgétaire ?

Je vous remercie.

